

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE LAPLEAU

Mairie de Lapleau

24 avenue de l'épinette

19550 Lapleau

Tel : 05.55.27.53.17

secretariat@mairiedelapleau-
correze.net

Site internet

mairiedelapleau-correze.net



Commune de Lapleau

La mairie vous accueille :

Lundi : 9h00-12h00 13h30-17h30

Mardi : 9h00-12h00 13h30-18h30

Mercredi: 9h00-12h00 14h30-17h30

Jeudi: 9h00-12h00

Vendredi: 9h00-12h00 13h30-16h00



Bulletin n°50 / Octobre 2023

LE MOT DU MAIRE :

Cette année est marquée par la réalisation et le lancement de nombreux projets tels que : L'installation de la fibre ainsi que de l'aire de jeux au sein de la résidence de tourisme du Vendahaut.

La réhabilitation du bâtiment du Ricoule pour y accueillir des professionnels de la santé et du soin à domicile, une cabine de télé médecine, l'instance de coordination et de l'autonomie, les services sociaux et bien d'autres encore je l'espère.

La réfection totale de la station de Bariérot et les travaux de sectorisation qui nous permettront d'optimiser les recherches de fuites d'eau.

La mise aux normes, portée par notre Communauté de Communes, des aménagements du ruisseau du Vendahaut qui alimente le plan d'eau, nous amène à devoir renforcer nos infrastructures mais nous permettra de faire de vraies mises à sec de l'étang tout en préservant le milieu naturel, la pêche et la baignade.

En attendant les travaux de sécurisation de la traverse du bourg (RD16), ce qui ne devrait plus tarder et dans un souci de mise en sécurité de nos entrées de village, nous avons été dotés temporairement, par le conseil départemental, de feux tricolores, des feux dits « récompense » afin de réduire la vitesse entre autre. J'en profite d'ailleurs pour remercier les élus mais aussi les agents du Conseil Départemental qui sont un réel soutien au quotidien.

2024 débutera par le recensement de la population, de mi-janvier à mi-février. Nous communiquerons plus en détail dans les semaines à venir. Cette collecte de données sert principalement à déterminer le montant des dotations globales de fonctionnement attribué par l'Etat à notre commune les années suivantes (principale source de revenus des communes). C'est pourquoi il est important d'y répondre.

Cette année, nous avons renforcé l'équipe communale et souhaitons la bienvenue à Lolita au secrétariat de Mairie, Adrien et Alexandre au service technique. Nathalie a déménagé dans les locaux du « village de vacances » afin de se consacrer à la commercialisation et la labellisation du site. Bien que pour la plupart, les contrats de travail soient à temps non complets, l'investissement de chacun est entier. Un grand merci à eux, ainsi qu'aux agents déjà présents à nos côtés.

Nous sommes toujours aussi heureux de compter sur les bénévoles et associations qui animent et rythment la vie de notre commune, nos artisans, nos commerçants, historiques ou nouveaux arrivants, L'épicerie de René, le salon de coiffure de Sonia, le restaurant D2M de Denis et Marjorie, l'atelier associatif de Pierrick, mais également les « Saveurs du terroir » de Neuvic et les opticiens Atol. Nous remercions particulièrement « les aires de Juju », qui par solidarité à notre cher boulanger, assure chaque jour le dépôt de pain.

Toutes ces initiatives contribuent à maintenir et renforcer l'attractivité locale.

Nous sommes fiers et convaincus que grâce à notre dynamisme, à notre engagement et à vous tous, nous continuerons à faire de Lapleau un village où il fait bon vivre.

Bonne lecture, votre Maire,

Sofia Barbosa

Votre conseil municipal:

Mme le Maire: Sofia Barbosa
1er adjoint: Benoît Armengaud
Adjointe aux affaires scolaires: Emeline Pouget
Conseiller délégué au tourisme: Cédric Blanchon
Conseiller délégué aux travaux: Édouard Meillon
Conseillère municipale: Julie Juillard
Conseiller municipal: Francis Dubois
Conseiller municipal: Laurent Doutriaux
Conseiller municipal: Alban Martin
Conseiller municipal: David-Alexandre SORZE



Composition des Commissions

❖ **Commission des finances et des orientations budgétaires :**

- Vice-Président : Benoît ARMENGAUD
- Francis DUBOIS

❖ **Commission de la vie sociale, services aux personnes, vie associative culturelle, sportive et scolaire :**

- Vice-Présidente : Emeline POUGET
- Julie JUILLARD - David-Alexandre SORZE - Alban MARTIN - Benoît ARMENGAUD

❖ **Commission du cadre de vie, patrimoine, environnement :**

AEP, Assainissement, Urbanisme, Embellissement, Fleurissement, Voirie
- Julie JUILLARD - Cédric BLANCHON - Edouard MEILLON - Francis DUBOIS - Benoît ARMENGAUD

❖ **Commission du développement touristique, communication, animation :**

- Vice-Président : Cédric BLANCHON
- Benoît ARMENGAUD - Julie JUILLARD - Laurent DOUTRIAUX - David-Alexandre SORZE

❖ **Commission du développement économique artisanat, commerces et agriculture :**

- Vice-Président: Laurent DOUTRIAUX
- Emeline POUGET - Julie JUILLARD - Benoît ARMENGAUD - Francis DUBOIS - David-Alexandre SORZE

❖ **Commission d'appel d'offres :**

les membres titulaires :

- Benoît ARMENGAUD
- Emeline POUGET

les membres suppléants :

- Francis DUBOIS
- Edouard MEILLON
- Cédric BLANCHON

commission d'appel d'offres

Les membres titulaires :

- Benoît ARMENGAUD
- David-A SORZE
- Emeline POUGET

les membres suppléants :

- Francis DUBOIS
- Edouard MEILLON
- Cédric BLANCHON

Commission des finances et des orientations budgétaires :

- Vice-Président: Benoît ARMENGAUD
- Francis DUBOIS

Commission de la vie sociale, services aux personnes, vie associative culturelle, sportive et scolaire :

- Vice-Présidente: Emeline POUGET
- David-Alexandre SORZE - Alban MARTIN
- Julie JUILLARD - Benoît ARMENGAUD

Commission du cadre de vie, patrimoine, environnement :

AEP, Assainissement, Urbanisme, Embellissement, Fleurissement, Voirie

- Vice-Président : - Julie JUILLARD
- Cédric BLANCHON - Edouard MEILLON - Francis DUBOIS
- Benoît ARMENGAUD

Commission du développement touristique, communication, animation :

- Vice-Président: Cédric BLANCHON
- Benoît ARMENGAUD - Julie JUILLARD
- Laurent DOUTRIAUX - David-Alexandre SORZE

Commission du développement économique artisanat, commerces et agriculture :

- Vice-Président : Laurent DOUTRIAUX
- Emeline POUGET - Benoît ARMENGAUD - Julie JUILLARD
- Francis DUBOIS - David-Alexandre SORZE

Désignation des conseillers communautaires

Le délégué titulaire : Francis DUBOIS

Le délégué suppléant : Alban MARTIN

Et transmet cette délibération au Président de l'EPCI.

Correspondant incendie et secours :

M. Benoît ARMENGAUD ,5,6

Extrait PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

Objet: Tarifs de location saisonnière au Vendahaut

Nouveaux tarifs pour les logements "Luzège » applicables au 1er janvier 2023:

	Basse saison	Mi-saison	Haute saison
	du 01/01 au 07/04/2023	du 08/04 au 07/07/2023	du 08/07 au
	du 02/09 au 02/01/2024	du 20/08 au 02/09/2023	19/08/2023
1 nuit	90 €	95 €	120 €
2 nuits	75 € par nuit	80 € par nuit	105 € par nuit
De 3 à 6 nuits	52 € par nuit	65 € par nuit	83 € par nuit
De 7 à 13 nuits	42 € par nuit	55 € par nuit	68 € par nuit
De 14 à 20 nuits	40 € par nuit	45 € par nuit	62 € par nuit
De 20 à 27 nuits	38 € par nuit	43 € par nuit	58 € par nuit

Le tarif une nuit n'est pas vendu sur internet et reste exceptionnellement vendu par téléphone ou au comptoir. Les tarifs pour une et deux nuits comprennent le ménage de fin de séjour et le linge de toilette. A partir de 3 nuits, le ménage de fin de séjour et le linge de toilette sont en supplément. Une majoration de 10% de ces tarifs est applicable sur la vente auprès des OTA de type Booking.com

Objet: Tarifs de location des vélos électriques

Suite à l'acquisition de vélos électriques (VAE) destinés à la location, il convient d'établir une grille tarifaire.

Location à la journée : 30€; Location à la demi-journée : 20€.

Location à la semaine : 140€.

Une caution de 200€ pour un vélo et de 400€ pour deux vélos ou plus devra être déposée par le locataire.

Une assurance responsabilité civile est nécessaire pour toute location.

Objet: Loyer de l'appartement n°1 de l'ancienne gendarmerie

Des travaux de rafraîchissement de l'appartement n°1 de l'ancienne gendarmerie sont actuellement effectués par le locataire. Dans ce cadre, une diminution du loyer avait été accordée afin de permettre au locataire d'acheter le nécessaire à la réfection des murs et de faire les travaux de rénovation. Les travaux n'étant pas complètement achevés, Madame le Maire propose de maintenir cette réduction de loyer jusqu'à la fin de l'année 2022.

Extrait PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2022

Objet: Tarifs loyers communaux

Révision du montant des loyers des logements et bâtiments communaux :

Pour les logements et garages loués aux particuliers : en se servant de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2ème trimestre de l'INSEE. Cet indice IRL fixe le plafond des augmentations annuelles des loyers que du peuvent exiger les propriétaires. L'augmentation applicable au 1er janvier 2023 est limitée à 3.5 %. Mme le Maire propose une augmentation de 1%.

Pour le logement n°1 de l'ancienne gendarmerie : Suite à la réalisation de travaux de rafraîchissement par le locataire, Mme le Maire propose de revenir au tarif initial soit 228 € auquel s'appliquera l'augmentation annuelle de 1%.

Pour les locaux occupés par des entreprises et professions libérales : en se servant de l'Indice des Loyers de l'Activité du Tertiaire (ILAT) fixé à +5.32% sur un an au 2ème trimestre 2022. Mme le Maire propose de limiter l'augmentation à 2%.

Pour la boucherie, un bail commercial 3/6/9 a été signé le 03/12/2020 avec la société de M. Fonfreyde. La révision du loyer s'effectue tous les 3 ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance. La prochaine révision du loyer s'effectuera donc le 03/12/2023.

loyers mensuels applicables aux logements et bâtiments communaux à compter du 1 er janvier 2023:

Dénomination	Tarifs	Tarifs	Dénomination	Tarifs HT	Tarifs HT
Logements et garages	2022	2023	Locaux professionnels	2022	2023
Logement 1 ancienne gendarmerie	228.00€	230€	Boucherie révisable en 12/2023	440.00 €	440.00€
Logement 2 ancienne gendarmerie	228.00€	230€	Notaire	477.00 €	487 €
Logement 3 ancienne gendarmerie	228.00€	230€	Atelier technique	160 €	163 €
Logement 4 ancienne gendarmerie	228.00€	230€	Cabinet secondaire	356.00 €	363 €
Logement 5 ancienne gendarmerie	298.00€	301€	Bâtiment Gentilhommière	1251.00 €	1276 €
Petit garage ancienne gendarmerie	15.00€	15€	Grange RDC	94.00 €	96 €
Grd garage ancienne gendarmerie	20.00€	20€	Restaurant	267 €	267 €
Appartement 1er étage Mairie	282.00€	285€			
Ancienne trésorerie	536.00€	541€			
Maison Barbier	451.00€	456€			
Mobilhome	40.00€	40€			
Presbytère F4	525.00€	530€			
Presbytère T4	522.00€	527€			
Maison Vendahaut	374.00€	378€			
Garage Suc Grand n°1	70.00€	71€			
Garage Suc Grand n°2	119.00€	120€			
Petit garage Ricoule	25.00€	25€			
Grand garage Ricoule	30.00€	30€			
Grange Gentilhommière 1er étage	100.00€	101€			

Objet: Tarifs cantine garderie

Les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas été révisés depuis novembre 2010. Par ailleurs, Mme le Maire indique que le restaurateur qui prépare actuellement les repas de la cantine scolaire cesse son activité à la fin du mois de décembre 2022. Dans l'attente de la reprise du restaurant, Mme le Maire indique que la société Scolarest basée à Egletons peut fournir les repas de la cantine à partir du 03 janvier 2023, pour un montant de 3.40€ par repas. Au vu de ces éléments et après discussion, il semble préférable d'attendre la rentrée scolaire de septembre 2023 pour revoir les tarifs de la cantine.

Objet: Tarifs du camping

- Campeur : 2.00€
- Enfants (moins de 7 ans) : 1.00€
- Emplacement : 1.50€
- Voiture : 1.50€
- Camping-car : 5.50€
- Branchement électrique : 3.50€

Objet: Prix de vente de l'eau potable et de la redevance assainissement

Les services d'eau et d'assainissement sont augmentés selon l'Indice du Prix à la Consommation (IPC détaillé > services> eau) dont le taux d'augmentation est de 1.8% au cours des 12 derniers mois (indice août 2022). Par ailleurs le tarif des abonnements ne sera pas augmenté.

Les tarifs pour l'année 2023:

Service eau :

- Abonnement : 81,00 €
- Prix du m³ d'eau consommé : 1.23 €
- Manœuvre de vanne : 37.00 €

Service assainissement :

- Abonnement : 76,00 €
- Prix du m³ d'assainissement : 1.45 €

Objet: Tarifs des concessions du cimetière

Révision des tarifs des concessions en suivant l'indice de prix à la consommation (IPC) fixé par l'INSEE. Pour l'année 2022, l'indice est de 3.1% pour le service concerné.

Concessions :

- concession à perpétuité au cimetière communal : 336.00 € le m²

Columbariums :

- columbarium individuel 1 famille : 705.00 €
- columbarium collectif 16 familles : 499.00 €

Objet: Tarifs des services funéraires

Révision des tarifs des services funéraires en suivant l'indice de prix à la consommation (IPC) fixé par l'INSEE. Pour l'année 2022, l'indice est de 3.1%.

- Creusement d'une fosse pour cercueil : 309.00€
- Creusement d'une fosse pour urne : 155.00 €
- Ouverture d'un caveau : 161.00 €
- Exhumation : 373.00 €
- Ouverture et fermeture d'une case de columbarium: 77.00 €

Objet: Marges sur les carburants et le gaz

Madame le Maire propose de maintenir inchangées les marges sur la vente des carburants et du gaz, à savoir :

- Sur la vente des carburants :
 - 0.08 € par litre pour le Gasoil
 - 0.08 € par litre pour le SP95
 - 0.08 € par litre pour le SP98
- Sur la vente de gaz :
 - 3,90 € par bouteille de 13kg
 - 6,80 € par bouteille de 35kg
 - 2,20 € par bouteille de 6kg
 - 2 € par bouteille de 5.5Kg.

Objet: Tarifs des locations mensuelles au Vendahaut

Révision du montant des loyers mensuels des logements au Vendahaut en se servant de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), fixé chaque année par l'INSEE. Cet indice IRL est limité à +3.5% pour l'année 2022. Au vu des travaux réalisés dans les logements Luzège, Mme le Maire propose au conseil d'appliquer une hausse de 3.5% pour les logements Luzège et de limiter la hausse à 1% pour les logements Corrèze.

Après augmentation, les loyers hors charge d'électricité seront les suivants :

- Logement Corrèze : 250.48 € soit arrondi à l'euro entier le plus proche : 250.00 €
- Logement Luzège : 315.68 € soit arrondi à l'euro entier le plus proche : 316.00 €

Objet: Tarifs des locations pour les étudiants, apprentis MSA et emplois saisonniers agricoles au Vendahaut

- Augmentation des tarifs des loyers des logements du Vendahaut de +3.5% pour les logements Luzège et +1% pour les logements Corrèze, arrondi à l'euro entier le plus proche.
- les tarifs suivants pour les locations mensuelles des logements du Vendahaut par des étudiants, apprentis MSA et employés saisonniers agricoles:

Loyers :

- Logement Corrèze : 213.11 €, soit arrondi à l'euro entier le plus proche : 213.00 €
- Logement Luzège : 278.42 €, soit arrondi à l'euro entier le plus proche : 278.00 € Caution : 1 mois de loyer

Démodulateur :

- Caution : 50 €
- Carte TV (TNT sat) : 15€ / an

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Objet: Tarifs de location pour les associations au Vendahaut

– Associations locales et particuliers locaux :

- Logements : tarif en vigueur au premier jour de la location -10%
- Caution logement : 150 € par logement
- Salle : 100 € pour 2 jours puis 50 € par journée supplémentaire
- Caution salle : 300 €

– Associations extérieures et séminaires :

- Logements : tarif en vigueur au premier jour de la location -5%
- Caution logement : 150 €
- Salle : 150 € pour 2 jours puis 75 € par journée supplémentaire
- Caution salle : 450 €

Conditions et tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Objet: Sécurisation de la traverse de bourg

Les travaux de sécurisation de la traverse de bourg le long de la route départementale n°16 sont programmés en 2023:

- Rétrécissement de la largeur de la chaussée,
- Création d'un plateau ralentisseur au niveau de l'entrée de la station-service,
- Aménagement d'un rondpoint à l'ancienne gendarmerie.

Le coût de ces aménagements a été chiffré à 205 348.10 € HT.

Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Etat)2023, il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 40% pour une dépense plafonnée à 200 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR (40%)	80 000.00 €
Autofinancement	125 348.10 €
Total HT	205 348.10 €
TVA (20%)	41 069.62 €
Total TTC	246 417.72 €

Objet : Mise en accessibilité des espaces publics

Les travaux de mise en accessibilité des espaces le long de la route départementale n°16 sont programmés en 2023.

Le coût de ces aménagements a été chiffré à 241 360.50 € HT.

Dans le cadre de la DETR 2023, il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 40% pour une dépense plafonnée à 200 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR (40%)	80 000.00 €
Autofinancement	161 360.50 €
Total HT	241 360.50 €
TVA (20%)	48 272.10 €
Total TTC	289 632.60 €

Objet: Création au tableau des effectifs de deux emplois permanents à temps non-complet et recrutement le cas échéant d'un agent contractuel

Le conseil municipal, décide la création à compter du 1er mars 2023:

- D'un emploi permanent à la résidence de tourisme du Vendahaut, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 21 heures hebdomadaires qui pourront être annualisées. L'agent devra justifier d'expériences professionnelles commerciales et touristiques.
- D'un emploi permanent au secrétariat de mairie, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 24.5 heures hebdomadaires. L'agent devra justifier d'expériences professionnelles et/ou de diplômes dans le domaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget. Mme le Maire est chargée du recrutement des agents et habilitée à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.

Objet : Participation aux frais de scolarité

Un enfant résidant dans la commune de Saint-Hilaire-Luc est scolarisé à l'école communale depuis la rentrée de septembre 2022. Madame le Maire rappelle qu'une participation aux frais de fonctionnement de l'école est demandée aux communes alentour dont les enfants sont scolarisés à Lapeau. Le montant de cette participation est de **636 €** par élève pour l'année scolaire 2022-2023 et sera de **824 €** par élève pour l'année scolaire 2023-2024.

Extrait PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

Subvention de l'Agence de l'Eau - Aménagement du bourg

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 16 en traverse de bourg, le projet porte une attention particulière à la gestion des eaux pluviales.

En effet les travaux prévoient notamment :

La désimperméabilisation des trottoirs et la végétalisation de la zone ;

La création de chaussées réservoirs.

Le coût de ces aménagements a été évalué par le maître d'œuvre à 146 872 €

Dans le cadre des aides de l'agence de l'eau, il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 50% des dépenses HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Agence de l'eau (50%)	73 436.00 €
Autofinancement (50%)	73 436.00 €
Total HT	146 872.00 €
TVA (20%)	29 374.40 €
Total TTC	176 246.40 €

Le conseil municipal, **Approuve** le projet de travaux de la RD 16 en traverse de bourg, **Valide** le plan de financement exposé ci-dessus, **Charge** Mme le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et **l'autorise** à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

Subvention DETR - Aménagement de l'espace public

Des travaux d'aménagement de l'espace public sont programmés:

- Création d'un espace pour la valorisation du viaduc du rocher noir ;
- Mutualisation des aménagements de l'arrêt du bus scolaire et point pédagogique de la valorisation de patrimoine ;
- Création d'un espace pour la valorisation des lavoirs ;
- Création d'un espace pour la valorisation du bâtiment historique de l'ancienne gendarmerie.

Le coût de ces aménagements a été évalué par le maître d'œuvre à **228 378.50 € HT.**

Dans le cadre de la DETR 2024, il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 40% pour une dépense plafonnée à 150 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

DETR (40%)	60 000.00 €
Autofinancement	168 378.50 €
Total HT	228 378.50 €
TVA (20%)	45 675.70 €
Total TTC	274 054.20 €

Le conseil municipal: **Approuve** le projet de travaux de sécurisation de la RD 16 en traverse de bourg, **Valide** le plan de financement exposé ci-dessus, **Charge** Mme le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

Subvention DSIL - Réfection du pont du Vendahaut

Des travaux de réfection du pont au Vendahaut sont nécessaires : reprise des murs et mise en place d'enrochements. Un devis a été réalisé par une entreprise de maçonnerie, les travaux sont évalués à **10 448.00 € HT**. Dans le cadre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics, ces travaux peuvent être aidés par l'Etat au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement serait le suivant :

DSIL (80%)	8 358.40 €
Autofinancement (20%)	2 089.60 €
Total HT	10 448.00 €
TVA (20%)	2 089.60€
Total TTC	12 537.60 €

Le conseil municipal: **Approuve** le projet de travaux de sécurisation de la RD 16 en traverse de bourg, **Valide** le plan de financement exposé ci-dessus, **Charge** Mme le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

Subvention DSIL - Restauration des objets du Trésor de l'Église

Des travaux de conservation et d'embellissement de l'Église sont prévus avec notamment pour l'édifice : étanchéité, rejointoiement de pierres, traitement et reprise des planchers, réfection des enduits et du sol, réparation des vitraux.... Pour le trésor présent dans la vitrine : conservation et restauration des objets et amélioration des conditions d'humidité de la vitrine.

Dans le cadre du diagnostic réalisé par Corrèze Ingénierie, le coût prévisionnel des travaux pour le bâtiment a été estimé à 129 000 € et la maîtrise d'œuvre à 12 000 € soit un total de 141 000 € HT. Concernant la mise en sécurité et la restauration des objets de la vitrine, le coût est évalué à 20 000 € HT. Mme le Maire propose des réaliser ces travaux en plusieurs tranches et de commencer par la restauration des objets de la vitrine.

Le plan de financement serait le suivant :

DSIL (20%)	4 000 €
Conseil Départemental (60%)	12 000 €
Autofinancement (20%)	4 000 €
Total HT	20 000 €
TVA (20%)	4 000 €
Total TTC	24 000 €

Le conseil municipal: **Approuve** le projet de travaux de sécurisation de la RD 16 en traverse de bourg, **Valide** le plan de financement exposé ci-dessus, **Charge** Mme le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

Subvention Fonds Vert

Un nouveau programme intitulé "Fonds vert" est lancé par l'Etat. Ce programme a pour objectif l'accélération de la transition écologique dans les territoires au travers de dotations pour des opérations d'investissement s'inscrivant dans les actions suivantes:

- Axe 1 "Renforcer la performance environnementale" : décarbonation et économie d'énergie
- * Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- * Modernisation de l'éclairage public
- * Tri à la source et valorisation des bio-déchets

- Axe 2 "Adaptation des territoires au changement climatique"

- * Prévention des risques d'inondation
- * Prévention des incendies
- * Renaturation des villes et villages

- Axe 3 " Amélioration du cadre de vie"

- * Sobriété et mobilité plus durable
- * Développement du co-voiturage
- * Recyclage des friches
- * Préservation et restauration des ressources naturelles

- Axe 4 " Appui en ingénierie"

Mme le Maire propose de déposer des demandes pour la rénovation énergétique du Vendahaut (changement des menuiseries extérieures et isolation des toitures) et pour le remplacement du système de chauffage dans le bâtiment du Ricoule.

Le conseil municipal: Approuve le projet de travaux de sécurisation de la RD 16 en traverse de bourg, **Valide** le plan de financement exposé ci-dessus, **Charge** Mme le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

INFORMATION : Marché public travaux Ricoule - Entreprises retenues

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 23 décembre 2022 dans le cadre du marché public de travaux du bâtiment du Ricoule. La consultation de l'ensemble des lots, à l'exception du lot n°6 "revêtement des sols carrelage et faïences", a été déclarée fructueuse. Concernant le lot n°6, une procédure de négociation a été retenue. Pour les lots 1 à 5 et 7 à 8, les marchés ont été attribués et l'acte d'engagement a été signé le 24 janvier 2023 lors d'une première réunion de chantier. Présentation, pour chaque lot, des entreprises retenues et le montant du marché :

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage	Substance	20 364,00 €	24 436,80 €
2	Démolition -Gros Œuvre	Breuil	16 528,00 €	19 833,60 €
3	Menuiseries extérieures	Cheze	12 887,00 €	15 464,40 €
4	Menuiseries bois	Pelissier	21 820,70 €	26 184,84 €
5	Plâtrerie peinture	Pereira	64 088,15 €	76 905,78 €
6	Revêtement sol - carrelage			- €
7	Electricité	ERDE	31 613,00 €	37 935,60 €
8	Plomberie	Soubranne	21 563,00 €	25 875,60 €
		TOTAL	188 863,85 €	226 636,62 €

Arrêt de l'activité pompes funèbres et dissolution du budget annexe

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de proposer un service de pompes funèbres. En effet, le code général des collectivités territoriales indique que les pompes funèbres sont une mission de service public qui peut être assurée par les communes, directement ou par voie de gestion déléguée. Les communes ou leurs délégataires ne bénéficient d'aucun droit d'exclusivité pour l'exercice de cette mission. Elle peut être également assurée par toute autre entreprise ou association bénéficiaire de l'habilitation prévue à l'article L. 2223-23. Mme le Maire indique que les moyens techniques dont disposent les agents pour réaliser les activités de creusement, d'ouverture et de fermeture de sépultures ne sont plus adaptés et qu'il y a très peu de demande pour ces prestations. Au vu de ces éléments, Mme le Maire propose au conseil municipal d'arrêter le service des pompes funèbres à compter de ce jour et par conséquent de dissoudre le budget annexe dédié en fin d'année 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide, **d'approuver** l'arrêt des activités de pompes funèbres à compter de ce jour, **de dissoudre** le budget annexe des pompes funèbres à la fin de l'exercice 2023 et **d'intégrer** le résultat constaté, au compte administratif 2023, au budget principal de la commune.

INFORMATION : Questions diverses

1 - Cimetière:

M. David Alexandre Sorze propose de mener une réflexion sur le cimetière avec notamment:

- un embellissement (pose d'une palissade pour cacher les poubelles, réfection de la peinture des grilles, pose de jardinières sur les murs...),
- une reprise des concessions abandonnées, peut-être avec l'aide d'un logiciel,
- la création d'un caveau d'attente et d'un ossuaire.

2 - Ramassage des ordures ménagères:

La communauté de communes prévoit la mise en place de points d'apport volontaire des déchets ménagers. Un bureau d'études Terroirs & Communautés a fait des propositions d'implantation des points de proximité sur le territoire des 19 communes de la communauté de communes. Pour la commune de Lappleau, il est proposé 4 sites d'apport volontaire. Mme le Maire a rencontré, le 1er février, les services de la communauté de commune et le bureau d'étude afin d'échanger sur les lieux d'implantation et les services qui seront proposés notamment pour les entreprises.



3 - Vendahaut:

Il est proposé de repeindre les rambardes de la digue du Vendahaut. Les travaux de déploiement de la fibre dans la résidence touristique vont débuter très prochainement et le wifi sera opérationnel courant du mois d'avril.

Extrait PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023

BILANS BUDGETAIRES 2022

Présentation pour approbation des comptes de résultats de l'année 2022 de tous les budgets de la commune

 Budget Principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		35 581,57	134 224,36		134 224,36	35 581,57
Opérations de l'exercice	483 236,04	679 090,56	173 158,86	195 919,71	656 394,90	875 010,27
TOTAUX	483 236,04	714 672,13	307 383,22	195 919,71	790 619,26	910 591,84
Résultats de clôture		231 436,09	111 463,51			119 972,58
Restes à réaliser			4 100,00		4 100,00	
TOTAUX CUMULES	483 236,04	714 672,13	311 483,22	195 919,71	794 719,26	910 591,84
RESULTATS DEFINITIFS		231 436,09	115 563,51			115 872,58

 Budget Tourisme	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		5 454,46	16 775,92		16 775,92	5 454,46
Opérations de l'exercice	96 789,06	146 568,95	51 026,54	32 570,19	147 815,60	179 139,14
TOTAUX	96 789,06	152 023,41	67 802,46	32 570,19	164 591,52	184 593,60
Résultats de clôture		55 234,35	35 232,27			20 002,08
Restes à réaliser			27 090,00	18 989,00	27 090,00	18 989,00
TOTAUX CUMULES	96 789,06	152 023,41	94 892,46	51 559,19	191 681,52	203 582,60
RESULTATS DEFINITIFS		55 234,35	43 333,27			11 901,08

 Budget Station Service	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		22 054,74		35 921,62		57
Opérations de l'exercice	247 325,07	230 513,03	6 282,00	7 105,65	253 607,07	976,36
TOTAUX	247 325,07	252 567,77	6 282,00	43 027,27	253 607,07	295 595,04
Résultats de clôture		5 242,70		36 745,27		41 987,97
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	247 325,07	252 567,77	6 282,00	43 027,27	253 607,07	295 595,04
RESULTATS DEFINITIFS		5 242,70		36 745,27		41 987,97

 Budget Eau	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		10 811,34		34 762,01		45 573,35
Opérations de l'exercice	60 149,07	61 158,98	7 385,29	19 307,57	67 534,36	80 466,55
TOTAUX	60 149,07	71 970,32	7 385,29	54 069,58	67 534,36	126 039,90
Résultats de clôture		11 821,25		46 684,29		58 505,54
Restes à réaliser			14 500,00		14 500,00	
TOTAUX CUMULES	60 149,07	71 970,32	21 885,29	54 069,58	82 034,36	126 039,90
RESULTATS DEFINITIFS		11 821,25		32 184,29		44 005,54

Budget Assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 377,57		4 999,54		8 377,11
Opérations de l'exercice	35 096,59	36 484,87	15 984,80	27 154,24	51 081,39	63 639,11
TOTAUX	35 096,59	39 862,44	15 984,80	32 153,78	51 081,39	72 016,22
Résultats de clôture		4 765,85		16 168,98		20 934,83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	35 096,59	39 862,44	15 984,80	32 153,78	51 081,39	72 016,22
RESULTATS DEFINITIFS		4 765,85		16 168,98		20 934,83

Budget Pompes Funèbres	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 198,00				2 198,00
Opérations de l'exercice	1 011,91	1 142,00			1 011,91	1 142,00
TOTAUX	1 011,91	3 340,00			1 011,91	3 340,00
Résultats de clôture		2 328,09				2 328,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 011,91	3 340,00			1 011,91	3 340,00
RESULTATS DEFINITIFS		2 328,09				2 328,09

Taux des contributions directes



Avant de passer à l'examen du budget primitif 2023, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les taxes directes locales pour 2023.

L'article 16 de la loi n°2019-1479 prévoit la suppression complète de la taxe d'habitation pour les résidences principales à compter de 2023. Dans ce cadre, les communes votent uniquement le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS).

De plus depuis 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) voté intègre le taux de TFPB départemental de 2020 soit 21.35%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 12.49%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.85%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 150.18%

LE BUDGET 2023

Budget Primitif -

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2023 qui s'établit comme suit :

Le projet de budget primitif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

BUDGET	Commune	Tourisme	Station Service	Eau	assainissement	Pompes Funèbres
Fonctionnement	767 222 €	156 500 €	279 477 €	70 156 €	41 326 €	2 830 €
Investissement	1 003 064 €	158 623 €	43 945 €	70 334 €	35 678 €	
TOTAL	1 770 286 €	315 123 €	323 422 €	140 940 €	77 004 €	2 830 €

Actualisation des amortissements

Du matériel a été acquis et des travaux ont été réalisés au cours des dernières années. Ces dépenses doivent être amorties, ce qui permet d'étaler dans le temps la charge relative à leur renouvellement.

Les amortissements à réaliser et les durées se présentent ainsi :

Budget principal :



Compte	Désignation	Durée amort	Valeur Brute	Valeur Nette	Annuité
203	Conduite étude baignade	5 ans	8 355.00 €	8 355.00 €	1 671.00 €
203	Renouvellement Plan d'eau	5 ans	2 988.00 €	2 988.00 €	597.60 €

Budget eau :

Compte	Désignation	Durée amort	Valeur Brute	Annuité
213	Canalisation Barrière	30 ans	1 795.08 €	59.84 €
213	Branchement 3b av Croix de Laporte	30 ans	1 824.30 €	60.81 €

Budget assainissement :

Compte	Désignation	Durée amort	Valeur Brute	Annuité
2158	Branchement 3b av Croix de Laporte	60 ans	2 321.52 €	38.69 €

Admissions en créances éteintes

A la suite de procédures de liquidation judiciaire, le recouvrement de certains titres de recette ne pourra être effectué. Madame le Maire propose donc d'éteindre les créances suivantes : (Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article 6542 « Créances éteintes »)

BUDGET PRINCIPAL			
Exercice	Ref.	Débiteur	Montant en €
2020	279	SARL Marut TP Environnement	609.00
	347		609.00
	309		609.00
	118		141.76
	62		141.76
	87		94.50
	151		609.00
	182		420.00
	182		189.00
	201		609.00
	Total		
BUDGET STATION-SERVICE			
Exercice	Ref.	Débiteur	Montant en €
2018	47	ETS MARUT	4 811.18
Total			4 811.18

Subventions aux associations

La liste des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :

Foyer rural :	2000 €
Espérance Sportive Lapeleuquoise :	1800 €
Association scolaire « Les écureuils »:	180 €
Amicale des Sapeurs-pompiers :	300 €
Cochonnet club Lapeleau Soursac :	300 €
FNACA Lapeleau :	150 €
Société de chasse :	200 €
Société de pêche :	400 €
Amis de la bibliothèque centrale de prêt :	90 €
MLAP :	200 €
Comice agricole:	150 €
Association des parents d'élèves:	250 €
Croix-Rouge:	150 €
Don du sang:	150 €
Les arts et salamandre:	200 €
Total :	6520 €

Participation FDEE19

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) demande chaque année une participation des communes.

Pour l'année 2023, le montant demandé à la commune sera de **2704.73€**.

Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication

- Pour l'année 2023 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement sont fixés comme suit comme suit :

- ◆ 46.95 € par kilomètre et par artère en souterrain
- ◆ 62.60 € par kilomètre et par artère en aérien
- ◆ 31.30€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- ces montants sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

Contractualisation Départementale 2023-2025

Afin d'apporter aux communes une meilleure lisibilité et une sécurisation des financements pour la réalisation de leurs projets, le département met en place une contractualisation des aides sur 3 ans.

Pour la période 2023-2025, les opérations communales retenues sont les suivantes:

Libellé du Projet	Montant HT	Aide Conseil Départemental		
		2023	2024	2025
Aménagement d'espace public	497 180	25 000	25 000	25 000
Réseaux d'eaux pluviales sur RD16 en traverse	218 306	30 000	30 000	
Restauration de l'Eglise	20 000		12 000	
Rénovation et restructuration du Ricoule	372 189	74 438		
Aire de jeux du Vendahaut	20 000	5 000		
Accessibilité école mairie salle des fêtes	8 750		2 188	
Diagnostic énergétique Vendahaut	2 400		1 920	
Rénovation énergétique Vendahaut	66 668		10 000	10 000
Dotation voirie		20 000	20 000	20 000

Actualisation du plan de financement du Ricoule

Dans le cadre de la rénovation et la restructuration du Ricoule, il est possible de faire appel à différentes subventions pour aider au financement des travaux.

L'estimation des travaux s'élève à 372 189 euros HT : 356 160 € pour les travaux de bâtiment et 16 029 € pour l'accessibilité extérieure.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subvention de l'État (DETR) ainsi que du Département.

Détail du plan de subvention ci-dessous:

Subvention Etat (DETR) bâtiment 45% du HT (plafonné à 350 000€) :	157 500.00 €
Subvention Etat (DETR) accessibilité 40% du HT	6 411.60 €
Subvention du Département 20 % du HT	74 438.00 €
Fonds propres:	133 839.40 €
Total HT :	372 189.00 €
Total TTC :	446 626.80 €

Création au tableau des effectifs de deux emplois permanents à temps complet et recrutement le cas échéant d'agent contractuel

Création à compter du 1^{er} mai 2023:

- d'un emploi permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires,

- d'un emploi permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 1 an. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de diplôme ou d'expérience professionnelle en lien avec l'entretien des bâtiments et des espaces publics. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.

Extrait PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juin 2023

Emprunt budget principal

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Ricoule, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 220 000€, le coût des travaux étant estimé à 372 189€ HT soit 446 626.80€ TTC.

Consultation faite auprès de 3 organismes bancaires: Caisse d'épargne, Crédit Agricole et la Banque Postale.

Madame le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne qui s'établit comme suit :

- ✓ Taux : taux du Livret A + 0.2% soit à ce jour 3.2%
- ✓ Durée: 18 ans
- ✓ Périodicité : trimestrielle
- ✓ **Amortissement : constant**
- ✓ Montant total des intérêts : 65 186.27 € au taux actuel
- ✓ Frais : 0.10% du montant

Subvention - Accessibilité école-mairie-salle de fêtes

Réalisation de certains aménagements afin d'achever la mise en accessibilité des bâtiments de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes.

Ces travaux concernent notamment :

- la pose de mains courantes pour les escaliers de l'école et de la mairie,
- la pose de garde-corps dans les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite de l'école et de la mairie,
- la modification de la porte des sanitaires de la salle des fêtes et la pose d'un lavabo et d'une cuvette adaptés.

Des devis ont été réalisés et le coût de ces travaux est estimé à **8 750 € HT**.

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025 signé avec le conseil départemental, cette opération peut être financée à hauteur de 25% des dépenses HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil départemental (25%)	2 188.00 €
Autofinancement (75%)	6 562.00 €
Total HT	8 750.00 €
TVA (20%)	1 750.00 €
Total TTC	10 500.00 €

Subvention - Aire de jeux du Vendahaut

Une nouvelle aire de jeux a été installée à la résidence du Vendahaut.

Le coût d'achat et de pose de cette structure est de 16 200 € HT soit 19 440 € TTC.

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025 signé avec le conseil départemental, cette opération peut être financée à hauteur de 25% des dépenses HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil départemental (25%)	4 050.00 €
Autofinancement (75%)	12 150.00 €
Total HT	16 200.00 €
TVA (20%)	3 240.00 €
Total TTC	19 440.00 €

Subvention - Aménagement d'espace public

Des travaux d'aménagement de l'espace public sont programmés. Ces travaux comprennent notamment :

- la création de cheminements et de passages piéton accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- la réalisation d'aménagements de sécurisation (rétrécissement de chaussée, arrêt du bus scolaire, mini-giratoire, plateau surélevé...)
- la création d'espaces verts et la désimperméabilisation des espaces publics
- La mise en place de mobiliers urbains,
- La création d'espaces pour la valorisation du patrimoine,

Le coût de ces aménagements a été évalué par le maître d'œuvre à **497 180.43 € HT**. Les travaux seront réalisés en 3 tranches.

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025 signé avec le conseil départemental, cette opération peut être financée à hauteur de 25% des dépenses HT avec un plafond de subvention de 25 000 € par tranche.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

	Tranche 1 : 2023	Tranche 2 : 2024	Tranche 3 : 2025	Total
Conseil départemental (25% plafonné à 25 000 €)	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	75 000.00 €
Autofinancement	144 899.00 €	129 932.00 €	147 349.00 €	422 180.00 €
Total HT	169 899.00 €	154 932.00 €	172 349.00 €	497 180.00 €
TVA (20%)	33 979.80 €	30 986.40 €	34 469.80 €	99 436.00 €
Total TTC	203 878.80 €	185 918.40 €	206 818.80 €	596 616.00 €

Subvention - Réseaux d'eau pluviale

Des travaux sur le réseau d'eau pluviale sur la route départementale 16 en traverse de bourg sont programmés. Ces travaux comprennent notamment la construction d'ouvrages de récupération des eaux pluviales et la réfection d'une partie du réseau. Le coût de ces aménagements a été évalué par le maître d'œuvre à 218 306.67 € HT. Les travaux seront réalisés en 2 tranches.

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025 signé avec le conseil départemental, cette opération peut être financée à hauteur de 30% des dépenses HT avec un plafond de subvention de 30 000 € par tranche.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

	Tranche 1 : 2023	Tranche 2 : 2024	Total
Conseil départemental (30% plafonné à 30 000 €)	30 000.00 €	30 000.00 €	60 000.00 €
Autofinancement	80 783.00 €	77 523.00 €	158 306.00 €
Total HT	110 783.00 €	107 523.00 €	218 306.00 €
TVA (20%)	22 156.60 €	21 504.60 €	43 661.20 €
Total TTC	132 939.60 €	129 027.60 €	261 967.20 €

Groupement de commandes - bouclier énergétique

Une démarche "Corrèze Bouclier Énergétique" est portée par le Conseil Départemental. Ce projet vise à lancer un groupement de commandes concernant un marché de production d'énergies renouvelables.

La constitution d'un groupement de commandes est destinée à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux. Ceci permettra de favoriser les économies d'échelles, d'optimiser, de sécuriser la procédure et d'obtenir les prix les plus compétitifs. Le Département assurera la coordination de ce groupement.

Madame le Maire propose de signer la convention proposée par le Conseil départemental pour la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables (ENR).

Désignation d'un référent déontologue

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (3DS) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration porte diverses mesures de simplification de l'action publique locale et prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-1-1 du CGCT et repose sur sept engagements :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local. Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

-Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts,

-Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADM 19 et le CDG 19 vont proposer une offre en partenariat avec les barreaux de Tulle et Brive. Ainsi Mme le Maire propose de souscrire à cette offre.

Plan communal de sauvegarde

CONSIDERANT que la commune de LAPLEAU est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de types ;

- **Risques naturels :**

- inondation : PPRI, tout cours d'eau importants, nappes
- mouvements de terrain : retrait-gonflement des sols argileux, cavités, coulées de boue

- **Risques technologiques :**

- rupture de barrage-réservoir (digues) : PPI
- industriel : PPRT, SEVESO seuil haut, seuil bas
- transport de matière dangereuse (TMD) : route, rail, gazoduc
- nucléaire : PPI, radon

- **Risques diffus :**

- météorologiques : tempêtes, neige, verglas, fortes pluies, orages, canicule, grand froid
- sanitaire : épizootie, pandémie

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques, de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer. Il intègre et complète les dispositions générales ORSEC (organisation de la réponse de la sécurité civile) élaborées au niveau départemental par la préfecture.

Ce plan communal de sauvegarde est accompagné d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention du grand public, conformément aux articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'environnement qui précisent le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance du public. Ce document, a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Le DICRIM s'attache particulièrement à expliquer ce qu'est un risque majeur, le qui fait quoi, le plan communal de sauvegarde, les moyens d'alerte et information de la population ainsi que les bons réflexes à avoir en cas de crise.

Monsieur l'Adjoint au maire présente le plan communal et le de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Une copie de l'arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze (Service Interministériel de Défense et de de Protection Civiles)
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze

INFOS PRATIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES SERVICES FONCIERS



FINANCES PUBLIQUES

La Direction générale des Finances publiques a engagé depuis plusieurs années une démarche de modernisation visant à favoriser une plus grande professionnalisation des compétences et un meilleur service rendu à ses usagers et ses partenaires. Depuis le 1^{er} septembre 2022 le Service départemental des impôts fonciers de la Corrèze (SDIF) est mis en place et regroupe au sein du Centre des Finances publiques de Brive l'ensemble des services fonciers du département en charge de la gestion et l'évaluation des biens fonciers (parcelles non bâties, locaux d'habitation, locaux professionnels), de la topographie et de la gestion cadastrale.

Les usagers des services fonciers bénéficieront dès lors d'un point d'entrée unique pour l'ensemble de leurs démarches foncières.

Centre des Finances publiques de Brive

Service départemental des impôts
fonciers

50 Boulevard Gontran Royer

ENQUÊTES INSEE 2023



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

Des enquêtes de l'INSEE sont organisées tout au long de l'année dans notre commune, il se peut que vous soyez sollicités par des enquêteurs à votre domicile. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie qui vous communiquera le calendrier des sondages de l'INSEE pour 2023.

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PARC NATIONAL REGIONAL de MILLEVACHES EN LIMOUSIN - GROUPEMENT DE COMMANDES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Dans le cadre de sa stratégie énergies renouvelables, le Parc souhaite massifier les installations photovoltaïques en toiture privées et publiques sur son territoire, où l'énergie solaire est encore peu développée.

Ainsi, pour l'été 2023, le PNR lance son premier groupement de commandes de kits photovoltaïques plug & play !



Qu'est-ce qu'un kit photovoltaïque plug & play ?

« Les kits photovoltaïques « Plug & Play » sans injection sur le réseau sont une des solutions à la portée des particuliers. De puissance limitée, leur fonction est de couvrir en journée, une part du « talon » des consommations permanentes de la maison (consommation VMC, réfrigérateur, congélateur...). Particulièrement simples à mettre en œuvre, se branchant directement à une prise électrique, [...] et bénéficiant de démarches administratives simplifiées, ils sont un moyen simple d'auto-apprentissage de l'autoconsommation individuelle de l'énergie solaire photovoltaïque. » *Guide kit photovoltaïque autoconsommation plug & play*

Comment se déroule le groupement de commandes ?

L'opération de groupement s'adresse aux habitants, associations, entreprises et collectivités du Parc et des EPCI signataires de la Charte de Parc

Les participants ont jusqu'au **vendredi 15 septembre** pour rejoindre le groupement en renvoyant par mail ou courrier la convention signée. La signature de cette convention n'engage pas à l'achat final – vous pourrez vous retirer de l'opération à tout moment.

La consultation des entreprises s'effectuera par la suite, les prix et modèles ne sont donc pas encore connus.

Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que la convention sur le site internet du Parc : <https://pnr-millevalches.fr/Groupement-de-commandes-de-kits-photovoltaïques>

Contact

Manon CAMPENET

Chargée de mission Energie - Climat

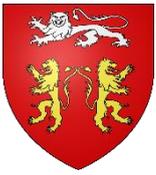
tepos@pnr-millevalches.fr

Téléphone : 06 31 85 86 68

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches

LA VIE COMMUNALE



Nous avons procédé au recrutement de l'agent de renfort pour le secrétariat de mairie. Il s'agit de Mme Lolita ACONITO. Merci à David-Alexandre et à Marilyn pour leur disponibilité lors des entretiens de recrutement.

Mme Aconito prendra ses fonctions le 10 avril, nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue!

Nathalie Cousin intégrera le bureau de la résidence de tourisme du Vendahaut (à côté de la salle d'animation) afin d'accueillir les résidents, les utilisateurs du local pêche ainsi que de gérer les locations de vélos électriques.

Modification des horaires du secrétariat:

Lundi: 9h00-12h00 // 13h30-17h30

Mardi: 9h00-12h00 // 13h30-18h30

Mercredi: 9h00-12h00 // 14h30-17h30

Jeudi: 9h00-12h00 // après-midi fermé au public

Vendredi: 9h00-12h00 // 13h30-16h00

URGENT – devenez bénévole à la bibliothèque municipale de Lapleau



Contact à la bibliothèque aux heures d'ouvertures ou à la mairie ou encore via mail à bibliotheque.lapleau@gmail.com

horaires

Lundi: 15h00-17h00

Samedi: 11h00-12h00 // fermé les jours fériés



COMMERCES AMBULANTS A LAPLEAU

Ils viennent à Lapleau Les saveurs du terroir et l'Atol Mobile.

En attente d'un nouveau camping-car votre opticien, Alex, continue d'effectuer des rendez-vous à domicile.

Atol Mobile

Alex reprend l'ATOL Mobile!
à partir du 1^{er} septembre 2022

DANS VOTRE COMMUNE OU À DOMICILE
AVEC DU NOUVEAU MATÉRIEL

Alex, votre opticien

SUR RENDEZ-VOUS
AU 07 88 87 01 31
OU 04 71 68 53 35

- ✓ BILANS VISUELS
- ✓ CONSEILS
- ✓ BASSE VISION

Les opticiens ATOL et Alex s'associent pour vous offrir encore plus de services et de proximité... Ce camping-car est équipé de tout le nécessaire pour réaliser un bilan optique complet comme en magasin et propose un large choix de montures. Il est complètement réaménagé en magasin mobile...

Les saveurs du terroir

VIENNENT À VOUS, DANS LEUR CAMION MAGASIN

Tous les vendredis de 9h00 à 13h00 à Lapleau

VOUS TROUVEREZ UN LARGE CHOIX DE PRODUITS :

- Charcuteries maison (terrine, saucisson à l'ail, boudin, rillettes...),
- plats cuisinés / traiteur,
- viandes locales (boeuf Or rouge, agneau le baronet, porc fermier...),
- fromages de pays (Cantal, Saint-Nectaire...)
- produits régionaux (cidre, miel, chocolat, vin et bière de Corrèze...)

Informations au 05.55.46.20.98

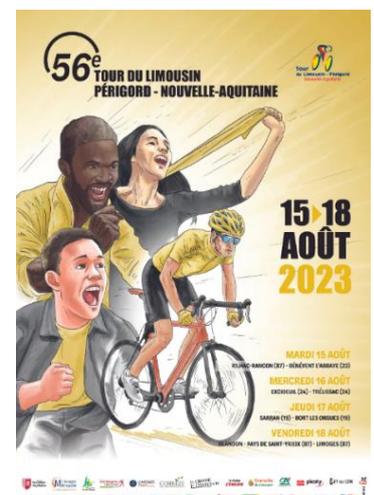
TOUR DU LIMOUSIN



La 56^{ème} édition de la mythique course cycliste "Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine" s'est élancée de Rilhac-Rancon pour quatre jours de course, du 15 au 18 août 2023. L'étape la plus longue, 195 km, s'est élancée de Sarran pour arriver à Bort-Les-Orgues, en passant par LAPLEAU

désignée « étape gourmande » ; les voitures suiveuses, sponsors et invités ont déjeuné place de la mairie.

La commune et les organisateurs remercient vivement et chaleureusement tous les bénévoles et signaleurs présents ce jour là.



NOUVEAUTÉS AU VENDAHAUT



Accueil:

Depuis le mois d'avril, l'accueil des résidents se fait au bureau du Vendahaut (à côté de la salle d'animation), ce détachement de Nathalie Cousin sur le site du Vendahaut permettra d'optimiser la gestion des locations de gîtes et les demandes des résidents.

Fibre:

L'accès internet haut-débit est désormais disponible dans tous les gîtes "Luzège", ce déploiement permet également la gestion des chauffages et des ballons d'eau chaude à distance grâce à l'installation de boîtiers domotiques dans les logements.

Tarifs 2024 (hors taxe de séjour):

Basse saison (du 07/01 au 05/04 et du 08/09 au 04/01)

2 nuits: 156€

de 3 à 6 nuits: 53€ la nuit

1 semaine: 301€

Mi-saison (du 06/04 au 05/07 et du 24/08 au 07/09)

2 nuits: 170€

de 3 à 6 nuits: 66€ la nuit

1 semaine: 392€

Haute-saison (du 06/07 au 23/08)

2 nuits: 220€

de 3 à 6 nuits: 85€ la nuit

1 semaine: 490€



Pour toute demande d'autres tarifs, veuillez prendre contact avec Nathalie au 06 76 01 75 50 ou par mail vvlapeau@orange.fr ou sur notre site www.le-vendahaut.com.

AU RESTAU...



C'est avec joie et gourmandise que nous accueillons Marjorie et Denis qui nous viennent du sud de la Corrèze! Le restaurant-bar du Vendahaut s'appelle maintenant le "D2M". Le restaurant propose un menu ouvrier (ou à la carte) le midi et un menu à la carte le soir. Du snacking l'après-midi en été !

Un commentaire d'une internaute : « Petit restaurant familial où vous trouverez des plats simples mais cuisinés avec envie et passion. Le cadre et terrasse extérieure vous étonneront

dès le retour du beau temps. Le sourire des propriétaires est un principal atout de leur charme. ... »

Ouverture les lundis, mardis, mercredis et dimanches de 8h00 à 22h00. Vendredis et samedis de 8h00 à 1h00.

Fermeture les jeudis (hors période estivale). [Téléphone](tel:0555208314) : 05 55 20 83 14

Nouveau : Vous pouvez commander votre poulet rôti pour le jour même (1h30 de cuisson) pour 16 € seulement

AU GARAGE...



Fred et sa sœur Sylvie vous accueillent au Garage Rivière.

Au programme : mécanique toutes voitures et véhicules à moteur, vente neuf et occasion, motoculture générale.

GARAGE RIVIERE - La Croix de Laporte Tél. 05.55.21.24.08

L'Atelier Associatif



C'est un lieu de vie convivial où vous pourrez profiter de plusieurs services et activités !

Un atelier avec l'outillage nécessaire où vous pourrez réparer tout type de deux roues.

Un bar associatif pour déguster de bonnes bières locales, vins, softs, ou café au coin du feu ou en plein air selon la saison.

Divers concerts ou activités proposées tout au long de l'année,

Un laboratoire de photographie argentique où vous seront proposés divers stages afin de comprendre et apprendre le développement photo.

Bref, un endroit sympa où il se passera toujours quelque chose D'unique !

C'est 4 avenue de la croix de laporte à la Station service.

AU CAFÉ - Les Aires de JUJU



Café-terrace, tabac, journaux, gourmandises, objets divers et épicerie fine, les aires de Juju un lieu incontournable au coeur du village.

Pour pallier à l'absence forcée de notre boulanger préféré, à qui nous envoyons plein de bonnes ondes et transmettons tout notre soutien et notre amitié, Julie assure le service de la distribution du pain.

Afin d'éviter trop de pertes et d'anticiper sur la gestion du stock, il est demandé au consommateur que nous sommes, autant que faire se peut, de commander à l'avance ses besoins en pain et viennoiseries. Vous n'en serez que plus satisfaits !

Téléphone : 05 55 27 52 06

Les Horaires :

Lundi : 07:30–12:30, 16:00–19:30	Jeudi : 07:30–12:30, 16:00–19:30
Mardi : 07:30–12:30, 16:00–19:30	Vendredi : 07:30–12:30, 16:00–19:30
Mercredi : 07 :30 – 12 :30	Samedi : 08 :00 – 13 :00
Dimanche : 08 :00 – 13 :00	

Côté Cheveux – Le Salon de Sonia



Femme, Homme, fille, garçon, vieux ou jeune...Sonia coupe, coiffe, colorise avec soin et tout cela dans la joie et la bonne humeur !

- Toujours au 9 avenue de l'épinatte
- RDV AU 05 55 27 57 91



AU COMMERCE ESSENTIEL – Chez Vinsot « y a tout ce qu'il faut » !



Cette petite boutique propose une large gamme de produits frais ; fruits, légumes, viande et saucisson, produits laitiers, ainsi que des denrées non périssables et autres produits ménagers.

Elle se distingue par la qualité de ces produits et son service client. René est reconnu pour son savoir-faire en matière de sélection des meilleurs produits du terroir.

Téléphone : [05 55 27 51 11](tel:0555275111)



A LABORIE



LES JARDINS DE NANINE – Chambres d'Hôtes Champêtres

Isabelle et François vous accueillent dans un cadre bucolique et vous proposent des chambres à la décoration aussi soignée que l'accueil et la cuisine qui accompagneront votre séjour.

Organisez un séjour

Coordonnées :

L'adresse : 3 Laborie, 19 550 Lapeleu

Le **Téléphone** : 06 85 70 01 80 - 09 79 20 21 12

Le Mail : lesjardinsdenanine@gmail.com

Le site : www.lesjardinsdenanine.com

Les réseaux sociaux :

www.facebook.com/jardinsdenanine



Vélos électriques:



Des vélos à assistance électrique sont désormais disponibles à la location sur notre commune, le parc se compose de 8 vélos = 6 VTC et 2 VTT à assistance électrique pour adultes. La location se fait depuis le bureau d'accueil du Vendahaut auprès de Nathalie.

Location à la journée : 30€; Location à la demi-journée : 20€.

Location à la semaine : 140€. (caution 200€ pour un vélo, 400€ pour 2 vélos ou plus)

Les casques et sièges enfants vous sont gracieusement prêtés lors de l'utilisation des vélos.

Local Pêche:

Le Vendahaut met à votre disposition un local pêche tout équipé:

- casiers individuel et sécurisés
- plan de travail pour la préparation et évier
- réfrigérateur
- aquarium pour les vifs
- zone de pêche sur le plan d'eau

Tarifs:

Accès individuel pour un adulte à la journée: 5€.

Accès individuel pour un adulte à la semaine: 20€.

Accès pour un groupe (10 personnes mini, 20 maxi) à la journée: 3€/personne.

Accès pour un groupe (10 personnes mini, 20 maxi) à la semaine: 15€/personne.



TRAVAUX RÉSEAU D'EAU:



Des travaux de sectorisation ont eu lieu en février, consistant principalement à implanter de nouvelles vannes de secteur facilitant la recherche de fuites éventuelles et d'isoler des secteurs de distribution.

La société Hydra-Elec réalisera les travaux de réhabilitation de la chambre des vannes de la station de pompage de Barriérot qui débiteront le mois prochain pour la pose des compteurs et des vannes, le remplacement de la troisième pompe et enfin l'installation de la télésurveillance.

Montant total des travaux définitifs : 55 023 €

LE RICOULE

Les travaux de réhabilitation du bâtiment du Ricoule sont désormais terminés. Ce lieu, dit de proximité ou pôle de santé accueillera le SSIAD, l'instance de gérontologie ainsi qu'un cabinet de médecin généraliste et d'autres intervenants par la suite. Des travaux d'accessibilité sont également prévus à l'extérieur du bâtiment.

Une inauguration ouverte à tous sera organisée avec nos financeurs d'ici la fin de l'année.

Coût des travaux 390 000 € TTC.



CHATS ERRANTS



Suite à de multiples plaintes, nous appelons à la responsabilité des propriétaires de chats qui divaguent dans notre commune. Il est impératif de faire stériliser et identifier vos chats afin que la population soit raisonnée et ne prenne pas des proportions incontrôlables.

La transition écologique



Définition de la cartographie des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Afin d'accélérer le déploiement des Energies Renouvelables (EnR) et renforcer l'adhésion aux projets d'énergie renouvelable dans les territoires, la loi d'accélération du 10 mars 2023 offre la possibilité pour les communes de définir, après concertation des habitants, des «zones d'accélération» favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable.

Les zones que vous aurez jugées les plus opportunes bénéficieront de délais de procédure raccourcis et de mécanismes financiers incitatifs. La délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) est sans incidence en matière de droit de l'urbanisme : un projet d'implantation d'EnR, même dans une ZAENR, devra être conforme aux règles d'urbanisme applicables à votre commune.

Une fois les ZAENR arrêtées, les communes pourront mettre en place des zones d'exclusion des EnR dans leurs documents d'urbanisme.

Principes de définition des ZAENR

Les zones sont définies :

- pour chaque catégorie de sources (photovoltaïque, méthaniseur, éolien) et de types d'installation de production d'énergies renouvelables (autoconsommation ou reliées au réseau public);
- hors parcs nationaux et réserves naturelles, sauf pour les installations photovoltaïques en toiture;
- hors sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000 pour l'éolien;
- en valorisant les Zones d'Activité Economique (ZAE) présentant un potentiel pour le développement des EnR.

Exemples de cartographie de ZAENR:

- surfaces des friches/décharges pour le PhotoVoltaïque au sol ;
- zone urbaine pour le PhotoVoltaïque toiture ;
- tout ou partie des surfaces des zones favorables pour l'éolien ;
- une ZAE pour la géothermie

Caractéristiques des ZAENR

- elles peuvent être incluses dans les documents d'urbanisme, via des **modifications simplifiées**;
- elles sont renouvelées tous les cinq ans;
- des **mécanismes financiers incitatifs sont prévus** dans les ZAENR : bonus dans les appels d'offres, modulation tarifaire (prise en compte perte de productible);
- les **délais de procédure sont raccourcis** dans les ZAENR : 3 mois pour l'instruction, 15 jours pour la remise du rapport du Commissaire Enquêteur;
- **hors des ZAENR: un comité de projet** est obligatoire aux frais du demandeur.



Concertation publique à la mairie de Lapeau :

Vous pourrez consulter la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de Lapeau.

Pour cela les cartes seront affichées en mairie à partir de la deuxième quinzaine de novembre, un livret de consultation sera mis à votre disposition pour recueillir remarques et avis.

Ces cartes seront également visibles sur le site de la commune : mairiedelapeau-correze.net

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU BOURG



Les travaux de sécurisation, la mise en accessibilité et l'aménagement de la route départementale D16 vont débuter en 2023 et ils s'échelonnent jusqu'en 2026, voici le calendrier prévisionnel des travaux:

-Début des travaux en novembre 2023: destruction de la maison au carrefour de l'ancienne gendarmerie, mise en sécurité, réalisation d'un rond point franchissable.

- deuxième tranche septembre 2024-2025: sortie centre bourg – station service

- troisième tranche septembre 2025-2026: Station service – sortie du bourg (carrefour St Merd)

En attendant la fin de ces travaux et pour répondre à la nécessité de sécuriser les entrées de bourg sur la route départementale, un rétrécissement de chaussée, matérialisé par des plots en plastique et de la signalétique au sol, sera aménagé à la Nauche.



Le département posera deux feux récompense sur ce même axe et réalisera une étude, sur un mois, de fréquentation et de vitesse afin de voir si des aménagements complémentaires sont nécessaires.

Ces feux dits "récompense" sont paramétrés pour être au rouge en l'absence de véhicules et basculer au vert lorsque la vitesse des véhicules détectés en approche est en-dessous de la vitesse maximale autorisée. Les couleurs se déroulent cycliquement vert-orange-rouge.

La **réduction des vitesses** et la **pacification de la circulation** sont des enjeux majeurs en matière de politique d'aménagement d'exploitation de l'espace public. Parmi l'ensemble des dispositifs techniques disponibles, une nouvelle solution réglementaire existe aujourd'hui : le **feu vert-récompense en section courante**.

RÉGULATION DE VITESSE PAR FEUX



TRAVAUX DU VIADUC:

VIADUC DES ROCHERS NOIRS : Visite de chantier pour une réouverture prévue en Septembre 2024



Le Vendredi 3 mars, sur invitation du conseil Départementale et de l'entreprise Baudin, une visite sur site a été organisée dans le cadre du **volet pédagogique du chantier de sauvegarde du Viaduc des Rochers Noirs**, afin de présenter les travaux réalisés et à venir.

Cette visite pédagogique a rassemblé des élèves de l'EATP d'Egletons et étudiants de l'IUT de Génie Civil, Maires et élus des communes de Lapleau et de Soursac, nos conseillers départementaux, le Président de Conseil épartemental, Madame la sous-préfète, la fondation du patrimoine et l'association ASTTRE 19.

Réhabilitation du viaduc des Rochers Noirs : un projet de territoire historique et pédagogique qui rassemble l'ensemble des établissements de formation aux travaux publics d'Egletons.



Pascale Coste a inauguré cette présentation en rappelant la mobilisation exceptionnelle et sans précédents des partenaires financiers qui œuvrent ensemble pour la réfection et la conservation de ce patrimoine remarquable. Pour rappel, la restauration du Viaduc s'élève à 9.8 Millions d'Euros, l'Etat, l'Europe, la Région Nouvelle Aquitaine, la Fondation du patrimoine avec la mission Bern et la souscription de particuliers, le crédit agricole accompagnent financièrement le Département dans ce projet. Il a également souligné la chance pour les élèves de l'EATP d'avoir un tel chantier comme cas d'école dans le cadre de leurs études. La visite de chantier s'est poursuivie au sein de l'école des travaux publics pour une présentation détaillée.

A ce jour, l'entreprise Baudin a réalisé des travaux de :

-Consolidation des massifs rocheux qui servent d'ancrage à l'ouvrage côté Soursac (Roches Taillades) et côté Lapleau (Rochers Noirs).



- Dépose des rambardes pour un nettoyage complet et une restauration. Elles seront rehaussées de 20 cm afin de sécuriser le passage des futurs visiteurs sur le site.
- Dépose des glissières sur le tablier qui délimitait autrefois la voie routière entre 1964 et 1982.
- Installation en haut des pylônes de structures métalliques permettant de recevoir les câbles provisoires destinés à soutenir le viaduc pendant la dépose des anciens câbles et le remplacement de ceux-ci.

D'autres travaux sont à venir :

- Dépose des anciens câbles fragilisés et installation de nouveaux câbles thoron multicouche fabriqué par l'entreprise Baudin à Châteauneuf-sur-Loire qui, il y a 110 ans avait fabriqué les câbles du Viaduc avec la même machine et le même savoir- faire.
- Remplacement du platelage du tablier par des plaques antidérapantes.
- Mise en place des rambardes restaurées et rehaussées.

Avant sa réouverture prévue en septembre 2024, le Viaduc des Rochers Noirs est dans l'immédiat un cas d'école grandeur nature pour les étudiants des filières d'excellence d'Egletons pleinement associés au projet !

Un peu d'histoire...

A partir de ce numéro Nous vous proposons un épisode de l'histoire du transcorrèzien dans chacun de nos bulletins municipaux

Histoire du Viaduc des Rochers Noirs

CHAPITRE 1

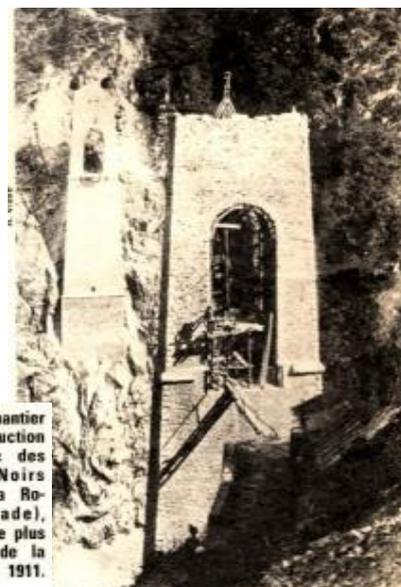
Origine des voies de chemin de fer secondaire en Corrèze

En 1879, le plan de Loi Freycinet déclare d'utilité publique le développement des réseaux de chemins de fer secondaires en France afin d'assurer le développement économique et social des Départements.

Le Paris Orléans, compagnie privée, investit dans la plupart des régions du centre afin de créer de nombreuses petites lignes secondaires à voie métrique. En Corrèze plusieurs projets voient le jour notamment la ligne Tulle/Treignac. Malheureusement de nombreux secteurs restent enclavés. Face à ce constat les élus du Département se mobilisent notamment le Maire de Lapleau Hippolyte Rouby.

Des projets sont à l'étude dès 1903, la société d'étude Pacard/Planches/Prades/Payard à Lyon est mandatée par le Conseil général et propose 3 nouvelles lignes :

- La rivière Mansac/Juillac
- Aubazine/Beaulieu sur Dordogne
- Tulle/Ussel



Vue du chantier de construction du viaduc des Rochers-Noirs (ou de La Roche-Tailade), l'ouvrage le plus important de la ligne, en 1911.

Ces projets seront déclarés d'utilité publique en 1908 en séance plénière du Conseil Général à une voix près. En 1912, la société Départementale de Tramways de la Corrèze sera créée avec la charge de gérer ces trois lignes.



SUR LA COM'COM

Le forum Atout Jeune reprend après une pause de 3 ans liée à la crise sanitaire.

Ce forum vise à accompagner les jeunes du territoire dans leur entrée dans la vie active et la réalisation de leur projet. Organisé par l'équipe de l'Espace Jeunes de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières et la Mission Locale de Tulle Centre-Corrèze, il réunit de nombreux partenaires qui pourront répondre aux questions des participants.

Et une plateforme numérique pour l'artisanat le commerce et les petits producteurs

Pensez à offrir des chèques cadeaux, en vente à l'office de tourisme intercommunautaire à Egletons ou via la plateforme VIVEZVEM Ou encore directement au 06 81 34 33 61.

www.vivezventadouregletonsmonedieres.fr

Pour être sûr de faire plaisir

CHÈQUE CADEAU ACHAT LOCAL = EMPLOI LOCAL

100€
50€
30€
20€

20 euros
Offert par : Thomas & Clara
A l'attention de : PAPA.
A l'occasion de :
Fête des Pères

Boutiques partenaires sur : www.chequecadeauvivezventadourepletonsmonedieres.fr

Le meilleur-cadeau local !
Pour toutes vos occasions privées

Communauté de communes Ventadour Égletons Monédières / tel. 0981343361
0681343361 / www.vivezventadourepletonsmonedieres.fr

La Ville à Joie – Tournée itinérante – A l'apleau le 6 et le 25 octobre !



Du 27 septembre au 28 octobre 2023, la [Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières](#), en collaboration avec l'entreprise sociale et solidaire [La Ville à Joie – Tournée itinérante](#), organise une série d'événements au sein de communes rurales du territoire.

Leur but : amener des services du quotidien (santé, démarches, numérique, logement...) dans les villages qui n'en ont plus, sous la forme de fêtes de village itinérantes.

Sur chaque événement, les habitants pourront, en fonction des dates, retrouver plusieurs stands parmi lesquels :

Aide aux démarches administratives avec un écrivain public,
Prévention de santé (bilan de forme, diabète, test de vue, sport et alimentation, repérage des fragilités),
Utilisation des ordinateurs et des smartphones avec une Conseillère Numérique
Présentation des aides et dispositifs pour réduire sa facture d'énergie et isoler son logement,
Le Parc naturel régional de Millevaches,
La Communauté de Communes du Ventadour Egletons Monédières viendra présenter ses services,
Focus sur la mobilité avec un stand participatif recensant les besoins liés à la mobilité,
Et bien d'autres encore !

Chaque date sera aussi synonyme de convivialité : une buvette, de la restauration et des animations (blind test, jeux, musique...) seront proposés en lien avec les associations locales (comités des fêtes, talents locaux, commerçants...).

A chaque événement, les services et animations proposés sont différents.

Le calendrier (sous réserve de modification) :

Moustier Ventadour le mercredi 27 septembre et le samedi 14 octobre de 17h à 21h

Champagnac la Noaille le vendredi 29 septembre de 17h à 21h

Sarran le samedi 30 septembre et le vendredi 10 octobre de 17h à 21h

Saint Merd de Lapeau le mercredi 4 octobre et le samedi 21 octobre de 17h à 21h

Lapeau le vendredi 6 octobre et le mercredi 25 octobre de 17h à 21h

Montagnac-sur-Doustre le mardi 10 octobre

Marcillac-la-Croisille le mardi 17 octobre de 10h à 13h

Saint-Yrieix-le-Déjalat le samedi 28 octobre de 17h à 21h

Ville à Joie s'installe le temps d'une après-midi ou soirée sur la place du village pour y amener une variété de services de proximité, dans une ambiance festive !

VENTADOUR ÉGLETONS MONÉDIÈRES

PROGRAMME

L'équipe de **Ville à Joie** tiendra un Stand **'Première Orientation Démarches'** pour vous aiguiller vers les différents services (**numérique, logement, santé...**) disponibles près de chez vous !
&
un **Stand participatif sur la mobilité** Pour recenser vos besoins liés aux transports de proximité et vous informer sur la **mobilité douce**.

Retrouvez la **programmation** complète de l'événement quelques jours avant la date sur la page **Facebook** de l'équipe :
La Ville à Joie
Tournée itinérante

Des jeux et des activités pour les enfants !

Restauration & Buvette Sur Place !

Un moment de convivialité dans votre commune !

A partir de 19h, participez à un **Quizz musical** par équipe, en famille ou entre amis !
Avec un **lot à remporter !**

Merci à la mairie !



La Ville à Joie
Tournée itinérante

Le Canton

A Soursac

🍷 Déjeuner de concertation des élus locaux du canton d'Egletons

➡ Très beau temps d'échange avec l'ensemble des maires, le président de la Communauté de communes et les Conseillers départementaux.



Sujets majeurs d'intérêt général abordés : les usages de l'eau, l'énergie (coût pour les collectivités et développement des énergies renouvelables), les mobilités avec le POLT et la modernisation des lignes intermédiaires, les Sapeurs-Pompiers, la réforme des retraites.

Le Département

Annéé en journée des maires du 31 mars dernier, le département met en place des mesures pour vous aider à maîtriser vos coûts énergétiques.

CORREZE BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE

Les aides du Département pour baisser ma facture d'énergie et gagner en confort !

Plus d'informations sur :
www.correze.fr/bouclier-energetique
05 55 93 77 77

CORREZE
LE DÉPARTEMENT
BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE

Renseignement auprès des services du département et dépliants disponibles en mairie.

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Réseau composte citoyen



La réglementation sur les biodéchets

- La loi AGEC de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire stipule que **tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024 en vue de leur valorisation.**



Par « biodéchets » on entend tous les produits biodégradables, c'est-à-dire pouvant être décomposés naturellement par des micro-organismes vivants ; et par « à la source », on entend un tri directement effectué chez les ménages, dans les restaurants, les cantines, les entreprises, les parcs et les jardins.

Les biodéchets représentent en moyenne 30 % du contenu de la poubelle des Français.

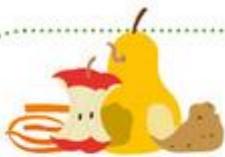
Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

- Il s'agit des « déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. » (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement)



Biodéchets d'origine animale	Biodéchets d'origine végétale
<ul style="list-style-type: none"> - Déchets de parage et de préparation de poissons : écailles, arêtes, nageoires, viscères, têtes... - Déchets de préparation de viandes : tripes, têtes, os, cervelle.. - Coquilles d'œufs - Produits laitiers... 	<ul style="list-style-type: none"> - Épluchures de fruits et légumes - Restes de fruits et légumes - Farines - Marc de café - Drêches de brasserie - (Hors alimentaire : fleurs, déchets verts, notamment d'entretien de parcs et jardins)

AUTORISÉS :



Épluchures, fruits et légumes abîmés



Restes de repas



Pains et céréales



Coquilles d'œufs



Marc de café et sachets de thé



Mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papier blanc



Os, viandes, poissons, produits de la mer



Laitages

INTERDITS :



Huiles



Emballages, films plastiques, capsules de café



Cendres, litière



Déchets verts du jardin



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Déchets

Pour diminuer vos déchets, laissez-vous séduire par le compostage !

La Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières vous propose des kits de compostage afin de diminuer le poids de vos ordures ménagères et de valoriser vos déchets biodégradables. Le kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage pour vous aider à vous lancer dans la démarche.



MODÈLE 445L



MODÈLE 620L

Le coût pour l'utilisateur est de 35€ pour un composteur 445 litres et de 41€ pour un composteur 620 litres, grâce à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières.

Pour l'obtenir :

- kit à retirer au Service Ordures Ménagères
- kit réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (fournir la dernière facture de la REOM).
- kit à régler après réception du titre de paiement

Service des ordures
ménagères

93 rue de la Borie
Egletons
05.55.93.00.93



NOUVEAUTÉ APPLICATION CITOYENNE:

PanneauPocket au service des habitants de la Commune de LAPLEAU

La mairie de LAPLEAU s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.



PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de LAPLEAU diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9700 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Partenaires officiels :



Vous avez besoin de vous déplacer ?



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Atchoum, réalise vos souhaits...

La CC de Ventadour Egletons Monédières met à disposition de ses habitants une solution 2en1 de mobilité rurale : ATCHOUM. Il s'agit là de favoriser la mobilité des personnes non-véhiculées ou isolées grâce au **transport solidaire**, tout en facilitant le **covoiturage** entre habitants.

ATCHOUM, qu'est-ce que c'est ?

ATCHOUM est bien plus qu'une simple plateforme de covoiturage. C'est un service spécialement conçu pour les territoires ruraux, dans le but de favoriser l'entraide générationnelle tout en réduisant l'impact économique et environnemental de nos déplacements. Grâce à ATCHOUM, il devient plus facile de partager un trajet avec un voisin, un ami, ou même de faire de nouvelles rencontres tout en économisant sur les coûts de transport.

Une mobilité solidaire pour tous

ATCHOUM a également mis en place un volet dédié au transport solidaire, qui permet de venir en aide aux personnes non-véhiculées ou isolées de nos communes. Si vous disposez d'un peu de temps et d'une voiture, vous pourrez vous inscrire en tant que conducteur solidaire. Ainsi, en acceptant de réaliser le trajet aller-retour, vous offrirez la possibilité à nos concitoyens les plus vulnérables de se déplacer plus facilement à un endroit pour : faire ses courses, se rendre à un rendez-vous médical, à la pharmacie, à un entretien d'embauche, pour une visite de famille, ...

Comment ça marche ?

Le fonctionnement d'ATCHOUM est très simple.

Pour le **covoiturage**, il suffit de vous inscrire sur leur site internet « www.atchoum.eu » en indiquant vos préférences. Vous pourrez ainsi rechercher les trajets disponibles ou proposer les vôtres.

En **transport solidaire**, il suffit d'indiquer vos disponibilités pour réaliser le trajet aller-retour, auprès d'ATCHOUM directement par téléphone au **0806 110 444** ou via leur site internet (www.atchoum.eu). ATCHOUM s'occupe ensuite de mettre en relation conducteurs solidaires et passagers non-véhiculées ou isolés. C'est une façon concrète de renforcer le lien social et de lutter contre l'isolement.

Que ce soit en covoiturage ou en transport solidaire, le trajet, payant pour le passager, permet d'indemniser le conducteur. Le montant du trajet est toujours indiqué au préalable aux conducteurs et passagers. Une simulation de trajet peut facilement être faite sur leur site internet ou via le centre d'appels.

Rejoignez le mouvement ATCHOUM !

N'hésitez à pas à vous inscrire auprès d'ATCHOUM pour créer un territoire plus solidaire et durable !

Contacts - site internet : www.atchoum.eu / téléphone : 0806 110 444 / email : contact@atchoum.eu

